Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 38 (1966)

Heft: 11

Artikel: Aucun problème d'arrosage pour l'ami des fleurs grâce à l'irrigation automatique

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-126120

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Aucun problème d'arrosage pour l'ami des fleurs grâce à l'irrigation automatique

Les horticulteurs ont cherché pendant longtemps des moyens et des voies pour empêcher le dessèchement trop rapide du terreau dans les caissettes à fleurs et autres vases à plantes. De nombreuses méthodes ont été soumises à un examen approfondi. Des essais effectués avec des terreaux ayant la propriété d'accumuler une quantité d'eau aussi grande que possible ont montré le désavantage, par un dessèchement trop fort, de ne plus guère être capables de réabsorber immédiatement de l'eau. Lors d'un arrosage, l'eau s'infiltre à travers le compost et s'écoule aussitôt par les trous du fond.
Les terres argileuses et sablonneuses ne peuvent pas accumuler beaucoup d'eau et se dessèchent par conséquent plus rapidement. Par contre, elles présentent une grande faculté de réabsorption.
Les cercles spécialisés par de nombreux essais se sont efforcés de supprimer ces désavantages. On a fait par exemple des essais avec des caissettes à fleurs «Eternit» en calfatant les trous du fond et en formant un réservoir au moyen de couches de différentes natures. Les résultats obtenus ne furent cependant que partiellement bons. En utilisant des petits tuyaux remplis d'une matière capillaire, les spécialistes crurent enfin avoir trouvé la bonne solution. Des tentatives entreprises sur une grande échelle témoignèrent pour la première fois d'un réel succès. Malheureusement des difficultés techniques de fabrication se manifestèrent et qui rendirent impossible une fabrication en série rationnelle. Il s'ensuivit que les possibilités d'emploi demeuraient très restreintes.

Un moyen fourni par l'industrie du bâtiment
En 1961 enfin, l'attention fut attirée par hasard sur un matériau vraiment approprié utilisé par l'industrie du bâtiment dans des buts d'isolation. On pouvait alors renoncer, lors de nouveaux essais, à toutes les méthodes appliquées précédemment.
Ce nouveau matériau en gravier Léca fut donc utilisé à la place des couches rigides (comparer avec le schéma). Des essais effectués dans des conditions les plus différentes avec divers composts pour plantes montrèrent de nombreux nouveaux aspects. Le service d'horticulture d'une ville suisse, par exemple, obtint des pétunias dont le nombre de fleurs était double. On pouvait alors créer de nouveaux grands récipients à plantes destinés aux toits-jardins et aux terrasses. En utilisant un compost très poreux et absorbant, la hauteur des vases jusqu'alors usuelle de 40 à 50 cm. put être réduite à 20 ou 30 cm., avantage qui se fait remarquer par un poids considérablement plus faible. On se posera maintenant la question de savoir quelles sont les plantes qui peuvent prospérer dans de tels récipients et comment elles peuvent y passer l'hiver.
Des expériences ont prouvé que des arbustes à croissance lente, tels que les conifères, y prospèrent d'excel-

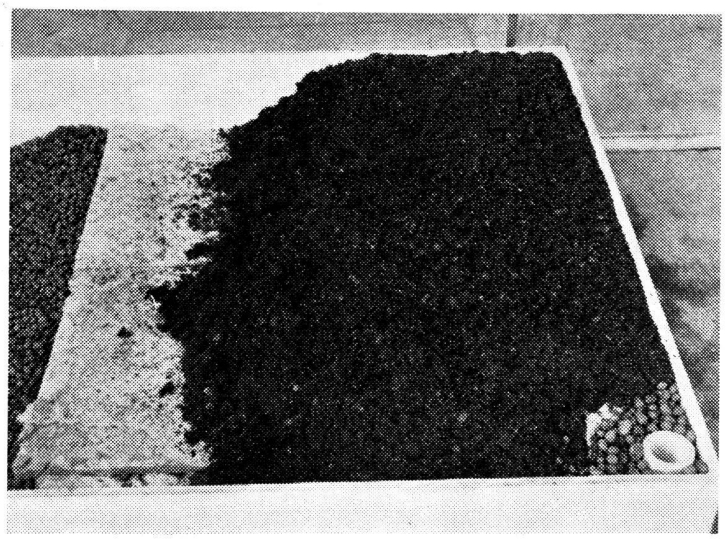

Cette coupe transversale laisse apparaître avec quelles matières (substances) une cuve à plantes est remplie pour l'irrigation automatique. Le gravier Léca exempt. de poussière (à gauche) sert de réservoir d'eau par temps sec, de drainage en cas de pluie persistante et à bien ventiler les racines. Afin que l'humus des plantes, le plus souvent de la tourbe spéciale engraissée (à gauche) reste humide, on insère une couche filtrante composée de nattes de fibres de verre.

lente façon. Un gel même fort ne peut leur nuire si l'on veille à une humidité suffisante constante. Le schéma montre avec quelle simplicité se fait la plantation.

C'est ainsi que l'on procède

Lors de plantations faites dans des caisses à fleurs et des vases pour toits et terrasses, il faut veiller à ce que la couche de gravier soit répartie régulièrement mais suffisamment amoncelée autour des trous latéraux et du tube d'arrosage. On peut même, avec un tuyau, élever la couche jusqu'au bord du récipient, ce qui simplifie encore l'opération. On doit en tout cas empêcher l'eau d'arrosage d'entraîner la terre dans la couche de drainage.

Par temps chaud et sec, on peut aussi arroser d'en haut et par le tube jusqu'à ce que l'humidité atteigne l'orifice de contrôle supérieur. On rend ainsi possible un retardement réitéré du prochain processus d'irrigation.

Par pluies persistantes et en hiver également, qu'il s'agisse de l'hivernage en cave ou en plein air de caisses à fleurs ou de récipients, enlever le bouchon de l'orifice inférieur de manière à permettre le drainage. Il ne faut jamais arroser avant que le terreau, de même que la terre dans les caisses ordinaires, ne commence à sécher. Le terreau, respectivement la tourbe servant d'engrais, ne doivent jamais être constamment détrempés.

L'engrais est mis normalement selon son mode d'emploi.

Avec les nouveaux récipients à plantes «automatic» en amiante-ciment, on peut combiner de beaux groupes de plantes. De nombreuses possibilités d'arrangement sont offertes à l'ami des fleurs car, grâce à leur poids relativement faible, les cuves peuvent être facilement déplacées et transportées. Les architectes et les ingénieurs apprécient également ces avantages car des renforcements coûteux des toitures ne sont plus nécessaires.

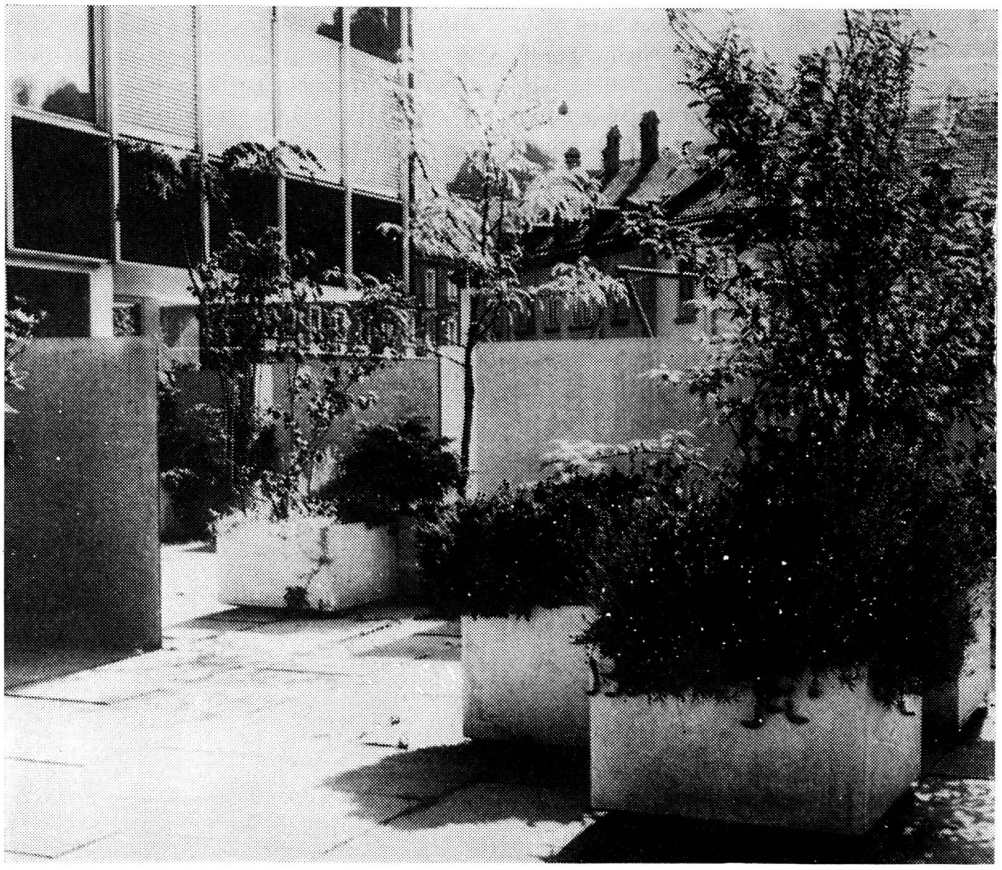

C'est uniquement dans les grands récipients plantés d'arbustes que l'on met de l'engrais d'après des règles spéciales, le plus souvent une ou deux fois par an.

Des jardins d'appartements pour chacun

Le compost de tourbe a la propriété d'accumuler beaucoup d'eau tout en présentant encore des volumes d'air suffisants. Il est très important d'utiliser non pas de la tourbe ordinaire, mais de la tourbe traitée, respectivement contenant des engrais. On l'obtient dans le commerce prête à l'emploi sous forme de balles de différentes grandeurs. Ces composts ne doivent pas être tout à fait secs, sinon, leur possibilité d'absorption d'eau sera difficile.

Il est intéressant de constater que les plantes hivernent mieux dans de la tourbe que dans la terre. Deux raisons importantes en sont la cause: premièrement, les plantes se dessèchent moins et, secondement, un récipient rempli de tourbe engraissée ne sera jamais détruit par le gel, les grands volumes d'air y contenus absorbant l'expansion de l'eau se figeant en glace.

Une voie est ainsi ouverte à chaque ami des plantes qui, avec des moyens relativement modestes, est à même de se créer son propre jardin d'appartement. Même lorsqu'un balcon doit remplacer le jardin, des récipients en amiante-ciment «Eternit» contenant des plantes vivaces dispensent beaucoup de plaisir durant toute l'année.

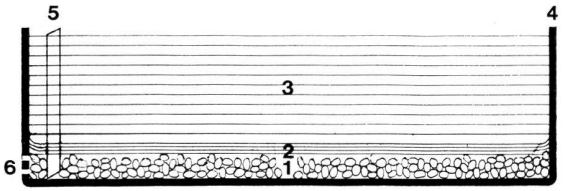

Coupe verticale du récipient à plantes en amiante-ciment avec irrigation automatique.

1 Gravier Léca.

2 Couche de tourbe d'environ 1 cm., bien comprimée.

3 Terre ou tourbe d'engrais.

4 Caissette à fleurs en amiante-ciment.

5 Tuyau d'irrigation.

6 Ouvertures de contrôle de sécurité; ouverture inférieure avec bouchon en caoutchouc.

La loi française d'orientation de la politique urbaine et foncière

Les grandes lignes du projet de loi d'orientation urbaine et foncière ont donc été approuvées en Conseil des ministres.

Ce projet sera soumis à l'avis du Conseil d'Etat et du Conseil économique et social, avant d'être approuvé définitivement par le gouvernement et d'être adressé à l'Assemblée nationale d'ici à la fin du mois, espère-t-on, a déclaré M. Yvon Bourges, à l'issue du Conseil des ministres.

Au cours du conseil, M. Georges Pompidou, premier ministre, a souligné que le projet de loi comportait quatre objectifs principaux:

1. mettre de l'ordre et de la prévision dans les plans d'urbanisme;

2. prévoir les réserves foncières indispensables sans surcharge financière excessive dans l'immédiat pour les collectivités locales;

3. faciliter les constructions. Il est clair qu'à partir du moment où on disposera de terrains et où les règles simplifiées seront édictées, la construction s'en trouvera facilitée;

4. faciliter le financement des équipements collectifs dans des conditions claires et nettes, se substituant aux marchandages actuels. M. Pompidou faisait ainsi allusion aux pratiques auxquelles les collectivités, qui doivent faire face à des charges considérables d'équipement, doivent recourir lorsqu'elles s'efforcent de trouver une compensation. Désormais, la loi y pourvoira. Quant aux moyens, le premier ministre a reconnu qu'ils étaient mesurés mais qu'ils tiennent compte des droits des propriétaires, notamment des propriétaires ruraux. On cherchera en particulier à associer ces derniers à la politique d'urbanisme.

D'autre part, le premier ministre a souligné que le nouveau texte comporte une simplification des procédures, qu'il s'agisse du permis de construire ou des procédures d'expropriation.

Le premier titre de la loi d'orientation traite des plans et des études d'urbanisme. La loi, en effet, prétend donner les moyens de la définition d'une politique urbaine.

M. Edgard Pisani a situé l'importance du problème en rappelant que les superficies des villes doubleront d'ici vingt-cinq ans. Il était nécessaire, a dit le ministre, de tirer dès maintenant les leçons d'une expérience que nous avons acquise en vingt ans.